Vosges du Sud

Assainissement collectif : les tarifs de la redevance en hausse

Le conseil de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) a approuvé mardi soir l'augmentation de 30 euros de la part fixe de la redevance d'assainissement collectif et un tarif harmonisé du mètre cube dès 2024.

La hausse des tarifs de la redevance de l'assainissement collectif doit permettre d'assurer la poursuite du programme de travaux de renouvellement du réseau. Photo d'illustration

Les tarifs de la redevance d'assainissement collectif étaient le dernier point de l'ordre du jour de la séance du conseil de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) qui s'est tenue mardi soir. Il a été le plus discuté, donnant lieu à un débat qui ouvrira certainement d'autres perspectives dans l'avenir.

En effet, il a été décidé d'augmenter le montant de la part fixe de 60 à 90 euros par logement et d'accélérer la convergence tarifaire entre les secteurs des deux ex-communautés de communes qui forment aujourd'hui la CCVS. Le prix de la redevance du mètre cube (m³) devait être de 2,36 €/m³ pour tous en 2027. Il le sera dès 2024.

Investissements

Deux raisons expliquent cette décision. La première est l'inflation des tarifs de l'énergie qui ont notamment fait que la facture d'électricité des installations de l'assainissement a quintuplé. La deuxième est la baisse de la consommation de l'eau potable des foyers de l'ordre de 4 %. Ce qui ressemble à une bonne nouvelle n'est en pas une pour le budget de l'assainissement : « Cela représente une baisse de 53 000 euros de recettes », précise Eric Parrot. Car la redevance d'assainissement collectif est calculée sur la base de la consommation d'eau potable. Un paradoxe.

« Pas un bon message »

En outre, la CCVS se doit de réaliser chaque année d'importants travaux de renouvellement du réseau. « En moyenne, nous engageons un million d'euros chaque année », résumait Eric Parrot, vice-président en charge de l'assainissement, rappelant ainsi les travaux engagés en 2023 à Lepuix mais aussi les futurs chantiers nécessaires dans le secteur d'Anjoutey et de Rougemont-le-Château, où des installations sont suspendues à des arrêtés préfectoraux qui demandent la mise en route de travaux.

La conseillère Céline Conilh-Noblat regrette qu'on augmente ainsi la part fixe. « Là, on parle d'une hausse de 50 % et elle va toucher toutes les familles même les plus modestes. Ce n'est pas un bon message ». Si l'élue comprend la difficulté de boucler un budget qui permet d'absorber l'inflation ainsi que les coûts du programme de travaux, elle avance l'idée d'une tarification indexée sur la consommation d'eau potable en mettant en place des strates. « Là, qu'on soit soucieux d'économiser l'eau ou pas, on paie la même chose », remarquait-elle. Voilà une piste à étudier pour l'avenir.

Si ces nouveaux tarifs ont été approuvés, on notera quatre voix contre et six abstentions.

● **Laurent Arnold**